

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Soutien aux réseaux de solidarité - Association Aquitaine Entreprendre -
Convention pluriannuelle 2004-2006 - Plan d'actions et budget prévisionnel
2005 - Approbation - Confirmation - Décision.**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération N° 2004/0412 du 25 juin 2004, le Conseil de Communauté a approuvé la mise en place d'un partenariat pluriannuel sur la période 2004-2006 avec certaines associations qui assurent sur l'agglomération une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises de mise en œuvre de fonds d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques et/ou en difficulté.

Le principe de ce partenariat, qui avait été adopté par le Conseil de Communauté du 17 janvier 2003 dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique économique, s'est donc vu confirmé. Il permet en effet à notre établissement public de participer à un effet de levier en faveur de la création d'entreprises, les associations concernées constituant sur l'agglomération un maillage et une offre complémentaire adaptés aux besoins spécifiques des créateurs.

Quatre d'entre elles, Gironde Initiative, l' A.D.I.E. (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), la Caisse Sociale de Développement Local et la M.I.E. (Maison de l'Initiative et de l'Emploi) ont vu leur programme d'actions et leur budget 2005 approuvés par les Conseils de Communauté du 22 avril et du 24 juin 2005.

Le présent rapport concerne l'association Aquitaine Entreprendre, qui a pour cible les projets à potentiel de créations d'emplois, dans tous les secteurs d'activités, innovants et traditionnels en réalisant un accompagnement individuel ou collectif grâce à l'appui de chefs d'entreprises expérimentés.

Membre du réseau national Entreprendre qui compte 28 associations et de la Fédération des organismes contribuant à la création des entreprises et à leur reprise (F.O.R.C.E), Aquitaine Entreprendre a été créée en 1996. Elle intervient auprès des créateurs à plusieurs niveaux : la professionnalisation des projets avant le démarrage de l'activité, leur validation par un Comité d'Engagement composé notamment de chefs d'entreprises adhérents, l'accompagnement des créateurs pendant les deux premières années et l'accompagnement financier pendant les cinq premières années de l'entreprise.

En 2004, 300 créateurs ont contacté Aquitaine Entreprendre, et 25 Comités d'Engagement ont été tenus. Les vingt entreprises lauréates retenues ont d'ores et déjà créé 150 emplois. Plus d'une vingtaine de chefs d'entreprises ont consacré environ 600 heures de bénévolat, et des clubs de lauréats ont été tenus sur des thèmes comme " discuter et travailler avec ses partenaires financiers ", "l'entretien commercial ", ou "élaborer son tableau de bord de pilotage ".

Les créateurs ont en moyenne 35 ans, 78% d'entre eux étaient salariés, et 60 % d'entre eux possèdent un diplôme de niveau bac+3. Le plan de financement moyen d'une entreprise accompagnée par Aquitaine Entreprendre est de l'ordre de 180 000 €, le montant d'un prêt d'honneur est de 22 000 € et le taux de pérennité des entreprises aidées est de 85 % à trois ans.

En 2005, l'objectif annoncé par l'association est d'accompagner la création et la reprise d'une vingtaine de nouvelles entreprises et de consolider ses partenariats existants. Le montant des prêts est évalué à 440 000 €.

Le budget prévisionnel 2005, s'élève à 198 500 € et se présente ainsi :

CHARGES	€ T.T.C.	RESSOURCES	€ T.T.C.
Location	2 800	Cotisations chefs d'entreprises	113 500
Honoraires	3 678	Fondation de France	15 000
Communication	11 630	Partenariats	40 000
Missions, réceptions	8 150	C.C.I.B.	10 000
Poste, téléphone, internet	1 900	Ville de Bordeaux	10 000
Services bancaires	8 000	Communauté Urbaine	10 000
Autres	17 598		
Impôts, taxes, achats	4 710		
Rémunérations du personnel	62 651		
Charges sociales	27 327		
Dotation aux amortissements	1 500		
Provisions pour risques	12 000		
Reconstitution fonds propres	36 476		
TOTAL	198 500	TOTAL	198 500

En 2004, le soutien financier apporté par notre Etablissement Public à l'association Aquitaine Entreprendre s'est élevé à 10 000 €. Aussi, considérant la convention pluriannuelle en cours sur la période 2004-2006 d'une part, et le plan d'actions ainsi que le budget prévisionnel 2005 d'autre part, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, compte tenu du bilan présenté :

- APPROUVER le programme d'actions proposé par l'association Aquitaine Entreprendre,
- CONFIRMER l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € au bénéfice de l'association Aquitaine Entreprendre dans le cadre d'un budget prévisionnel s'élevant à 198 500 € au titre de l'exercice 2005.

La subvention sera liquidée selon les modalités prévues à la convention de partenariat signée le 7 décembre 2004.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65, article 6574, fonction 900 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2005**

M. JEAN-CHARLES BRON

